

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 20 décembre 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 13/12/2019
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Dont Présents non votants : 0	
Représentés : 0	Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Martine GIL, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES
Votants: 18	
Pour: 18	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Présents non votants :
	Excusés: Jean-Pierre BERRAUD, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL
	Absents:

Objet: Culture : Orchestre de Pays 2020

L'Orchestre du Pays est l'action phare de la politique de cohésion sociale décrite dans la stratégie 2014-2020.

Il est composé d'un chœur à 3 voix et d'un orchestre d'harmonie (instruments à vent et percussions). L'effectif est de 120 choristes et instrumentistes.

Ses membres sont amateurs et résident, pour l'essentiel, sur le territoire du Pays. Depuis sa création en 2007, l'inscription est gratuite pour les membres. Il représente un véritable projet de développement culturel à l'échelle d'un territoire rural de 102 communes. Il associe choristes, instrumentistes et comédiens amateurs encadrés par une équipe de professionnels.

La pratique artistique est ici le liant de ce projet de cohésion sociale. En effet, l'objectif commun est de faire du chant, de la musique ou du théâtre dans la convivialité et de se produire sur scène. Celui de l'équipe pédagogique est, quant à lui, d'offrir au public un spectacle de qualité.

Le projet culturel autour de l'orchestre de Pays se présente pour 2020 en plusieurs volets.

Pour la partie création :

- mettre en œuvre la création de 1907 composée par José Moléro et écrite par Jean Tuffou. La première répétition s'est déroulée le 27 octobre 2019. Les répétitions auront lieu une fois par mois.

Une générale est prévue pour le 6 septembre 2020. Une forme condensée de ce spectacle d'une durée de 20 minutes permettra de proposer ce spectacle pour des manifestations et événements liés à l'histoire du vin, thématique développée dans le cadre du Pays d'Art et d'Histoire.

Une conférence écrite par Jean Tuffou sur la révolte vigneronne peut être organisée en avant-première des spectacles.

Pour la partie Cohésion sociale :

- création d'une chorale d'enfants à partir de septembre 2019 pour accompagner la création de 1907 ;
- poursuite de « solidarité au chœur », accompagnement bienveillant auprès de personnes éloignées de la culture. Des personnes du foyer Frescatil de Saint-Pons de Thomières ont intégré le chœur et participent à ce spectacle

Pour la partie médiation culturelle :

- un atelier de médiation culturelle sera proposé au Foyer Frescatil de Saint-Pons de Thomières de façon à présenter le contexte du spectacle aux choristes ;

- un livret sera travaillé avec un volet pédagogique pour l'appropriation de l'Histoire.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 68 500 € TTC pour lequel le cofinancement suivant est sollicité auprès du Conseil départemental pour 54 800 € ; le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 13 700 €.

Par ailleurs, l'Harmonie Bédaricienne accompagne d'un point de vue logistique l'Orchestre de Pays. Depuis 2017, cet accompagnement s'est renforcé pour l'organisation des répétitions, la recherche de lieux de diffusion. L'Harmonie se positionne également comme force de proposition pour l'évolution de l'Orchestre de Pays. Cet accompagnement donne lieu à un partenariat à hauteur de 3 600 € compris dans le budget annuel.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le Syndicat Mixte ;

Et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à :

- Déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinancier à savoir le Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- Signer la convention de partenariat avec l'Harmonie Bédaricienne ;
- Signer les conventions de partenariat ou protocole dans le cadre de « solidarité au chœur ».

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le principe de la maîtrise d'ouvrage de cette action par le syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles et autorise le Président à :

- Déposer des dossiers de demande de subvention auprès de l'organisme cofinancier à savoir le Conseil départemental de l'Hérault ainsi que tous documents relatifs à l'exécution de cette décision ;
- Signer la convention de partenariat avec l'Harmonie Bédaricienne ;
- Signer les conventions de partenariat ou protocole dans le cadre de « solidarité au chœur ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Prades-sur-Vernazobre, le 20 décembre 2019.

Le Président,
Jean Arcas

